

UDC 930.85 (4—12)

YU ISSN 0350—7653

ACADEMIE SERBE DES SCIENCES ET DES ARTS

---

COMITE INTERACADEMIQUE DE BALKANOLOGIE  
DU CONSEIL DES ACADEMIES DES SCIENCES ET DES ARTS  
DE LA R.S.F.Y.  
INSTITUT DES ETUDES BALKANIQUES

# BALCANICA

ANNUAIRE DE L'INSTITUT DES ETUDES BALKANIQUES

## XV

BELGRADE 1984



<http://www.balkaninstitut.com>

Miodrag MILIN

Université de Timișoara  
Timișoara

## MOMENTS DE L'HISTOIRE DES RELATIONS POLITIQUES ROUMAINES—SERBES (1867—1871)

Après l'avènement en Roumanie du prince régnant Charles, les rapports politiques entre la Roumanie et la Serbie s'affaiblissent pour le moment, ce qui s'explique par la collaboration serée entre les princes Cuza et Michel.

Mais la situation objective du Sud-Est de l'Europe imposait la reprise de cette collaboration politique. D'une part, le prince de Serbie, fidèle à la politique nationale, insistait à Constantinople pour obtenir l'évacuation des forteresses limitrophes par les garnisons ottomanes; il est facile à supposer que l'apport diplomatique de la Roumanie lui aurait été d'une grande utilité. D'autre part, les efforts de consolidation interne du pays, en vue de l'accomplissement du même idéal (l'indépendance nationale) ont conduit le prince Charles à renforcer les voisins et les amis traditionnels des Roumains, les Serbes.

*Efforts de rapprochement. Les intermédiaires Monténégrins.* La Porte a cédé finalement aux pressions serbes et le 18/30 mars 1867 le prince Michel partait par voie maritime à Constantinople pour apporter le firman qui disposait l'évacuation de ses forteresses de Danube. Deux jours après, à Rusciuk, il recevait le salut du prince Charles par l'intermédiaire du général Nicolae Golescu. A cette occasion-là on avait convenu sur sa visite à Bucarest, qui aurait lieu quand le prince Michel serait de retour.<sup>1</sup>

Michel Obrenović a visité la capitale roumaine le 1/13 et 2/14 avril, où il a été reçu cordialement et avec enthousiasme.<sup>2</sup> Il a pro-

<sup>1</sup> *Din viața regelui Carol I de un martor ocular (De la vie du roi Charles I par un témoin oculaire)*, deuxième édition, I, Bucarest 1939, 118.

<sup>2</sup> N. Ciachir, C. Bușe, *Cu privire la tratatul de alianță româno-sîrb din 1868 (Sur le traité d'alliance roumain-serbe de 1868)*, Revista Arhivelor IX, 1,

duit aussi une bonne impression au prince régnant de Roumanie, étant décrit comme »un homme à 43 ans, avec une figure sympathique, taille svelte, le visage entouré d'une barbe noire, les yeux vifs, étincelants«.<sup>3</sup> Pendant les discussions, le prince se déclara content de l'accueil à Constantinople, mais il avisa que »la Roumanie et la Serbie auraient tout intérêt de rompre les liaisons de vassalité envers la Turquie. Pour y parvenir, les deux pays fallaient conclure un traité d'alliance serrée«.<sup>4</sup>

Le chef de l'état romain, bien qu'il approuvât principalement ces idées, précisait qu'il envisageait une forte réorganisation militaire et la consolidation du pays, il préconisait en conséquence une politique plus prudente vis-à-vis à la Porte. Dans son toast à la santé du prince serbe, Charles salua vivement la visite du souverain de »nos bons voisins«, en espérant que les liaisons d'amitié entre les deux peuples »deviendraient maintenant plus intimes«.<sup>5</sup>

Pendant cette visite, on 'na pas réalisé un parfait accord d'opinions, pourtant elle »a contribué à une plus grande union des points de vue des deux pays«.<sup>6</sup>

Le rapport d'I. A. Cantacuzino nous offre d'intéressants détails sur sa mission en Monténégro, en mars 1867.<sup>7</sup> C'était la première visite d'un représentant officiel de Roumanie dans ce petit pays slave apparenté de près, tant par lien de sang que par lien politique, à la Serbie.

Arrivé le 15/27 mars à Kotor (Cattaro), l'émissaire roumain a été accueilli par Stanko Radonić, cousin et aide-de-camp du prince monténégrin Nicolas, accompagné d'une escorte. Après un voyage de six heures à cheval, ils sont arrivés à Cetinje, où I. A. Cantacuzino a été immédiatement reçu par le prince, auquel il lui a remis une lettre de la part du prince Charles. Le prince Nicolas a exprimé son bonheur de pouvoir constater la réalisation d'une première tentative de rapprochement entre son pays et la Roumanie. Ils ont abordé des problèmes de stricte actualité et ont constaté la situation récemment créée à la suite de nouvelles concessions ottomanes envers la Serbie. L'émissaire roumain observa la satisfaction des Monténégrins et leur dévouement dans l'accomplissement des aspi-

1966, 193; N. Iorga, *Politica externă a regelui Carol I (La politique externe du roi Charles I)*, deuxième édition, Bucarest 1923, 71—72.

<sup>3</sup> *Din viața regelui Carol... (De la vie du roi Charles...)*, I, 119.

<sup>4</sup> *Ibidem*.

<sup>5</sup> *Le roi Charles de Roumanie. Discours et lettres (Regele Carol al României. Cuvîntări și scrisori)*, I, (1866—1877), Bucarest 1909, 73; Voir également *Cuvîntările regelui Carol I (1866—1914) (Les discours du roi Charles I...)*, édition réalisée par Constantin C. Giurescu, Bucarest 1939, 38—39.

<sup>6</sup> N. Ciachir, C. Bușe, *op. cit.*, 194.

<sup>7</sup> La Bibliothèque de l'Académie de la R. S. R., M-sec, Ms. 604, f. 84—88 v. Le concept du rapport diplomatique sur la mission, le 7/19 avril 1867. Voir des fragments dans: *Correspondance diplomatique roumaine sous le roi Charles I (1866—1880)*, publié par N. Iorga, deuxième édition, Bucarest 1938, № 36, 17—19.

rations nationales serbes. Il a fait une constatation liée à sa mission dans les pays slaves des Balkans: il pensait que la Roumanie détenait alors le premier rang parmi les pays balkaniques à cause de sa dotation matérielle et de son prestige moral, mais qu'elle s'exposait par sa passivité politique à perdre cette prépondérance dans la lutte commune pour l'indépendance. Dans un court espace de temps elle pourrait être dépassée par les aspirations réunies des Slaves et des Grecs. L'agent considérait que la Roumanie avait l'obligation d'être toujours la première dans le mouvement d'émancipation politique, pour exercer son influence et son prestige parmi les autres peuples balkaniques.

En honneur du délégué roumain un dîner a eu lieu où les notables du pays et les membres de la famille princière ont pris part. Nicolas a toasté pour la consolidation des relations entre la Roumanie et le Monténégro, pour la prospérité des deux pays et en santé du prince Charles. En remerciant, l'agent roumain exprimait sa conviction que sa présence constituait une garantie des sentiments de sympathie et d'amitié du peuple roumain, en toastant à son tour à la santé du prince Nicolas et de la princesse Milena. A la fin, le prince a chargé notre délégué de transmettre au prince Charles son amitié et dévouement, et lui a remis une lettre autographe. En même temps, le prince a informé qu'une députation monténégrine serait envoyées en Roumanie.

La première visite en Monténégro a pris fin le 18/30 mars 1867<sup>8</sup> et ses résultats ont été très favorables; l'accueil de l'émissaire roumain était «aussi chaleureux et aussi intime que possible».<sup>9</sup>

Le rapport qui relatait les échos de la délégation roumaine en Monténégro informait en même temps sur la cérémonie de 6/18 avril 1867<sup>10</sup> de la livraison de la forteresse de Belgrade aux autorités serbes ce qui s'est passé devant une foule immense, devant l'armée et devant tout le corps consulaire accrédité dans la capitale de la Serbie. Après la cérémonie, couronnée par le surhaussement du drapeau serbe à côté de celui ottoman, le prince a reçu au palais les félicitations du représentant du corps consulaire et, séparément, celles de notre agent diplomatique.<sup>11</sup> Le 24 avril (6 mai) 1867 les dernières troupes ottomanes ont évacué la forteresse de Belgrade et se sont dirigées vers l'île Ada-Kaleh.<sup>12</sup>

Le prince Michel, qui n'a pas réussi à gagner l'adhésion déclarée de la Roumanie à ses desseins concernant l'émancipation politique des Bakans, répandait ses idées indirectement, par la mission du Monténégrin Stanko Radonić. A ce temps-là, le Monté-

<sup>8</sup> La Bibl. de l'Acad. de la R. S. R., M-sse, Ms. 604, f. 30.

<sup>9</sup> *Ibidem*, f. 90.

<sup>10</sup> *Ibidem*, f. 91 v. — 93.

<sup>11</sup> *Ibidem*.

<sup>12</sup> Les Archives du Ministère des Affaires Etrangères, vol. 278 — Serbie, f. 75—75 v. Le résumé du texte dans: *Corresp. dipl...* N° 38, 19—20.

négro promouvait les idées de la politique serbe,<sup>13</sup> la famille princière étant prête à renoncer à la haute dignité, si cette alternative apportait le rétablissement du royaume serbe.<sup>14</sup>

Le 13/25 mai 1867 l'agent roumain informa sur l'arrivée à Belgrade de Stanko Radonić, qui se dirigeait vers Bucarest, avec la suprême distinction nationale pour le prince régnant de la Roumanie, en espérant la réalisation de l'idée «d'une brillante réciprocité»,<sup>15</sup> (en franc. origin.) ce qui est noté aussi dans la lettre du prince Nicolas adressée à Charles. Cette lettre fut remise au prince le 1/13 juin. En lui conférant l'ordre Danilo I, par l'intermédiaire de son envoyé personnel, le prince Nicolas exprimait ses sympathies pour le prince roumain et lui demandait de recevoir cette distinction «comme un gage de la concorde qui doit exister entre les princes de l'Orient pour atteindre le but qui leur est assigné». <sup>16</sup> (en franc. orig.) Le prince Charles, plus réservé, mais aimable, répondait que cette décoration lui évoquerait toujours avec plaisir l'amitié du prince Nicolas. Au dîner qui a eu lieu au palais, en l'honneur de Stanko Radonić, dans son toast, le prince se rapportait seulement à son admiration «pour la brave nation monténégrine» et pour son souverain,<sup>17</sup> sans mentionner le haut devoir de ces trois princes des pays sud-est européens, encore asservis à la Porte.

Les deux pays sud-slaves menaient une politique externe très active; dans ses rapports, I. A. Cantacuzino mentionnait un stock de 3000 fusils que le prince serbe a donné au prince monténégrin.<sup>18</sup> Encouragé par les succès de son voisin, le prince Nicolas a initié des démarches à Constantinople pour obtenir une cession territoriale qui lui aurait permis l'accès à la mer, près de la ville Bar (Antivari).<sup>19</sup> Mais, à la suite d'une information concernant l'existence d'une projet de la Porte, la Serbie espérait encore plus: l'administration de la province Bosnia, confiée au prince Michel; cette importante fonction aurait été accomplie par le ministre de l'intérieur de la principauté.<sup>20</sup>

En même temps, la non-reconnaissance de l'agent roumain au corps consulaire de la capitale serbe a créé un état de tension.<sup>21</sup> Aux occasions officielles, la cérémonie de la reddition des forteresses

<sup>13</sup> La Bibl. de l'Acad. de la R. S. R., M-sse, Ms. 604, f. 84 v. — 85; *Corresp. dipl. . . .*, N° 36, 18; N. Iorga, *op. cit.*, 52.

<sup>14</sup> *Ibidem.*

<sup>15</sup> *Corresp. dipl. . . .*, N° 41, 20.

<sup>16</sup> *Din viața regelui Carol I. . . (De la vie du roi Charles I. . .)*, 132.

<sup>17</sup> *Cuvîntările regelui Carol I. . . (Les discours du roi Charles I. . .)*,

I, 42.

<sup>18</sup> Voir la note 12.

<sup>19</sup> *Ibidem.*

<sup>20</sup> La Bibl. de l'Acad. de la R. S. R., M-sse, Ms. 604, f. 93 v. Rapport diplomatique de 10/22 avril 1867.

<sup>21</sup> *Ibidem.*, f. 92 v. — 93; L'Arch. du M. A. E., vol. 278 — Serbie, f. 101. Le rapport diplomatique de 15/27 avril 1867, qui signalait «la position ambiguë et confuse» de l'agent roumain à Belgrade. Voir également *Corresp. dipl. . . .*, N° 37, 19.

serbes par exemple, le corps consulaire a été invité par note collective adressée au doyen, tandis que l'agent roumain a reçu, séparément, une invitation nominale. De cette façon, I. A. Cantacuzino est arrivé à présenter séparément ses félicitations de la part du gouvernement roumain. Et, encore plus grave, au printemps de 1867, les rapports de l'agence roumaine avec les autres représentations diplomatiques de Belgrade étaient nuls.<sup>22</sup>

Cette situation s'explique par une attitude délibérément stimulée par le doyen du corps consulaire, l'Anglais Longworth. On peut attribuer une certaine culpabilité à notre agent également, qui, dès le début, réclamait «les misères de Belgrade» et demandait d'autres subventions.<sup>23</sup> Il paraissait que la personne de l'agent ne fût pas très agréée à la cour, ou cette situation ambiguë était tolérée. A vrai dire, les difficultés de l'agence roumaine étaient dues à la rigidité d'opinion du titulaire, ce qui est confirmé par son «rappel pour d'autres fonctions». Le 11/23 juin 1867, Radu Ionescu, le nouveau agent de la Roumanie à Belgrade, fut désigné par décret.<sup>24</sup>

*La neutralité bienveillante de la Roumanie.* Le 14/26 août 1867 la Grèce et la Serbie ont signé un traité d'alliance, doublé d'une convention militaire.<sup>25</sup> Le but de ce traité était la collaboration des Balkans pour la totale libération des pays asservis aux Ottomans. Les articles 9—11 du traité prévoyaient le co-intéressement du Monténégro et de la Roumanie dans cette alliance et dans la lutte antiottomane.<sup>26</sup>

Visant ce but, la Roumanie et la Serbie ont repris les contacts, pourtant limités, qui ont fini par la conclusion de traité de 1868.<sup>27</sup> Aux tratatives et à la signature de celles-ci ont pris part Radu Ionescu pour la Roumanie et Kosta Magazinović, l'agent de la Serbie à Bucarest, pour la Serbie.

Le traité a été signé à Bucarest le 20 janvier/1 février 1868 et fut ratifié le lendemain par le prince Charles et contresigné par Stefan Golescu, le ministre de l'intérieur; le 2/14 février 1868, il a été ratifié au Belgrade par le prince Michel et contresigné par le chef de la diplomatie serbe, M. A. Petroniević.<sup>28</sup>

Ce traité avait le caractère d'un accord d'amitié, assurant la Serbie, au cas d'une guerre antiottomane, de la neutralité bienveillante de la Roumanie; il favorisait aussi la collaboration économi-

<sup>22</sup> Voir la note 20.

<sup>23</sup> L'Arch. du M. A. E., vol. 278 — Serbie, f. 80. Le rapport diplomatique de 21 oct./2 nov. 1866.

<sup>24</sup> La Bibl. de l'Acad. de la R. S. R., M-ss, Ms. 604, f. 184.

<sup>25</sup> Gr. Jakšić, V. V. Vučković, *Spoljna politika Srbije za vlade kneza Mihaila (Prvi balkanski savez) (La politique externe de la Serbie durant la règne du prince Michel (La première alliance balcanique)*, Belgrade 1963, 451; les annexes 14 et 15, 510—519.

<sup>26</sup> D. Đorđević, *Revolutions nationales des peuples balcaniques*, Belgrade 1965, 117.

<sup>27</sup> N. Ciachir, C. Bușe, *op. cit.*, 189—204.

<sup>28</sup> *Ibidem*, 195; anexe 2 și 3, 200—201.

que et commerciale de ces deux états, mais il n'avait pas d'intentions agressives envers la Turquie.<sup>29</sup>

Dans l'acception du prince Charles, le traité consistait seulement une «entente platonique».<sup>30</sup> Par rapport aux aspirations politiques de la Serbie du prince Michel, visant la fondation d'une communauté balkanique de lutte antiottomane, le traité a été d'une nature trop générale, «lettre morte sur papier», selon le mot d'un politicien du temps.<sup>31</sup>

En dépit du raisonnement trop sévère de J. Ristić, des indices sûrs prouvent que, parmi les milieux politiques dirigeants de la Serbie, il y avait une connaissance objective des mobiles de la politique externe roumaine, mobiles qui découlent de la situation de pays balkanique, mais également central-européen, de la Roumanie.<sup>32</sup> L'analyse des intérêts politiques roumains, considérés de ce complexe point de vue laissait entendre à Belgrade qu'ils devraient être résolus de préférence par rapport à la Monarchie Dualiste et moins par rapport à la Turquie. Ensuite, la position géographique de la Roumanie indiquait clairement qu'elle était sur la route de la Russie vers Constantinople. Dans ces circonstances, on estimait que la Roumanie, dirigée par un prince allemand, n'avait pas de raisons solides pour participer effectivement à la coopération des peuples balkaniques. Aussi, bien informés, les représentants de la politique du prince Michel, ne se sont-ils pas efforcés à engager la Roumanie dans la ligue balkanique préconisée. On estimait à Belgrade que le Traité de 1868 était, au fond, un précieux appui pour la Serbie et pour la cause des peuples balkaniques. A la rigueur, la Roumanie représentait pour la Serbie une voie ouverte vers l'Europe et une possibilité d'approvisionnement au cas de guerre.

Pourtant, on faisait grand bruit à Constantinople, où les représentants diplomatiques européens sollicitaient la copie du document, en soupçonnant l'existence d'une alliance militaire.<sup>32a</sup>

En conclusion, au début de l'année 1868, les rapports roumains-serbes étaient relativement stables et consolidés; l'incerti-

<sup>29</sup> D. Đorđević, *op. cit.*

<sup>30</sup> N. Iorga, *Politica externă... (La politique externe...)*, 72.

<sup>31</sup> J. Ristić, *Diplomatska istorija Srbije za vreme srpskih ratova za oslobođenje i nezavisnost 1875—1878 (Histoire diplomatique de la Serbie pendant les guerres serbes pour la libération et l'indépendance 1875—1878)*, I, Belgrade 1896, 169.

<sup>32</sup> M. S. Piročanac, *Beleške povodom jedne »diplomatske istorije« (Notes sur une »histoire diplomatique«)*, Belgrade 1896, 41—42; Gr. Jakšić, V. J. Vučković, *op. cit.*, 454. (Sur la neutralité bienveillante de la Roumanie vue comme «une liaison certe avec le monde extérieure en situations critiques pour la Serbie»); I. C. Filitti, *L'ancienne solidarité balcanique et la Roumanie*, Les Balcans V, 5—6, Athènes 1934, 428. (L'idée des conséquences du contexte politique — géographique sur une politique retenue de la Roumanie, en dépit de l'idéal de solidarité avec les peuples chrétiens des Balkans.);

<sup>32a</sup> Les Archives de l'Etat Bucarest, *Fond Maison royale*, 1868, N° 37, f. 1—2 v. Télégrammes envoyés par Radu Ionescu, le 22 mars 1868.

tude sur la caractère des relations reciproques qui suggéraient ainsi possibles conséquences politiques en était le témoin.<sup>33</sup>

Mais, soudain, la note de 30 mai/11 juin 1868 adressée par l'agence serbe de Bucarest à toutes les représentations officielles de la capitale de la Roumanie,<sup>34</sup> a créé une grande émotion, le prince Michel a été assassiné le 29 mai/10 juin 1868 pendant sa promenade habituelle. La Régence a été instituée d'urgence, conformément aux prescriptions légales; à la mémoire du prince défunt, on célébrait une messe, le 1/13 juin à l'église Sărindar. En ce temps, la même nouvelle arrivait par télégraphe de Berlin, avec des détails — réels ou imaginaires — sur les victimes et les assassins.<sup>35</sup> L'agent de la Serbie a été reçu par le prince Charles, qui a exprimé sa profonde douleur pour cette grande perte de la Serbie. Le prince a décidé un deuil de 15 jours pour toute la cour.<sup>36</sup> A la cérémonie funèbre de l'église Sărindar, les représentants de toutes les missions étrangères, des ministères, une députation des corps législatifs, des notabilités, compatriotes de l'agent Magazinović et de la foule ont été réunis. Le prince a été représenté par le maréchal de la cour. Un bataillon de ligne a rendu les honneurs, en face de l'église, au représentant de la Serbie.<sup>37</sup> Le lendemain, dimanche, le 2/14 juin, a été célébré une messe à la Methropolies en présence du prince et des membres de la Chambre.<sup>38</sup> Par l'adresse de 1/13 juin<sup>39</sup> le ministre de l'extérieur, le général Nicolae Golescu, communiquait à l'agence serbe la prise de connaissance sur «l'horrible attentat» dont Michel Obrenović était la victime; on exprimait «le profond sentiment de douleur et révolte» éprouvé par le prince et le gouvernement roumains. Dans la note officielle on avait souligné les excellentes relations entre la Serbie et la Roumanie, ce qui faisait augmenter les regrets pour cette perte. On a demandé à l'agent de la Serbie de transmettre «l'expression des regrets profonds et sincères», éprouvés en ce moment par la vie publique roumaine. Les mêmes sentiments, de douleur et révolte, de la part du chef de l'état et de gouvernement roumain, étaient transmis par un télégramme envoyé à l'agent roumain Radu Ionescu à Belgrade, le 1/13 juin 1868.<sup>40</sup> Le 3/15 juin l'Assemblée des députés déclarait, dans sa note pour le peuple serbe, la sincère douleur de toute la

<sup>33</sup> *Loc. cit.*, 1868, N° 42, f. 1. Correspondance diplomatique de Constantinople, le 4/16 avril 1868.

<sup>34</sup> L'Arch. du M. A. E., vol. 278 — Serbie, f. 127—127 v.; L'Archive de la Serbie, Belgrade, *Fond Agence serbe de Bucarest*, 1868, F II, r. 139, f. 1—1 v. (note — modèle).

<sup>35</sup> Les Archives de l'Etat Bucarest, *loc. cit.*, 1868, N° 47, f. 1.

<sup>36</sup> L'Archive de la Serbie, Belgrade, *loc. cit.*, 1868, F II, r. 139, f. 14—14 v. Rapport diplomatique de l'agent Magazinović, le 1/13 juin 1868; L'Arch. du M. A. E., vol. 278 — Serbie, f. 133; *Corresp. dipl.*..., N° 71, p. 30.

<sup>37</sup> L'Archive de la Serbie, Belgrade, *loc. cit.*, f. 14.

<sup>38</sup> «Le prince en grand deuil a assisté». (*Corresp. dipl.*..., N° 71, p. 30).

<sup>39</sup> L'Archive de la Serbie, Belgrade, *loc. cit.*, f. 16—16 v.

<sup>40</sup> L'Arch. du M. A. E., vol. 278 — Serbie, 129.

Roumanie pour la mort du prince Michel.<sup>41</sup> De Belgrade, Radu Ionescu avisait qu'il a reçu de nombreuses remerciements pour toutes les manifestations par lesquelles le prince Charles, l'Assemblée, le peuple roumain, ont exprimé leur douleur face à cette grande malheur du peuple serbe.<sup>42</sup> Le ministre de l'extérieur de la Serbie, Petroniević, a adressé à l'agent roumain une note de remerciement<sup>43</sup> de la part de la Régence et du gouvernement, pour la participation de la nation roumaine à la douleur de la Serbie. Une pareille manifestation de la part des amis «séculaires et constants» offraient les plus fortes garanties »qu'entre ces deux peuples se développeraient de plus en plus une solidarité qui, sans aucune doute, est la condition par laquelle on pouvait atteindre le but de ces deux nations«.

En Serbie, on imputait à la famille Karadjordjević la responsabilité de cet assassinat politique. L'ex-prince Alexandre a été condamné par contumace à 20 ans de prison et un grand dédommagement. La somme a été partiellement couverte par le sequestre, déclaré à la sollicitation de la Serbie, sur les domaines appartenant à cette famille, dans les départements Teleorman et Ialomița, domaines qui ont été vendus aux enchères.<sup>44</sup>

Après la dissolution de la coalition libérale (qui a gouverné entre 1 mars et 16 novembre 1868) Dimitrie Ghica,<sup>45</sup> conservateur modéré, a constitué le nouveau gouvernement; il était aussi ministre de l'extérieur. Bientôt, l'agence de Belgrade recevait une note qui présentait le nouveau gouvernement prêt à consolider les relations roumaines-serbes de bon voisinage.<sup>46</sup> Radu Ionescu rapportait<sup>47</sup> qu'il a pris part, le 12 décembre, à la commémoration de la prise de la forteresse de Belgrade par les insurgents serbes en 1806. A cette occasion, il a présenté à Milan Obrenović, le prince mineur mis sous la tutelle de la Régence, les lignes d'orientation politique de nouveau gouvernement roumain. Le prince a chargé l'agent de transmettre au chef de l'état roumain tous ces voeux de prospérité, son contentement »de voir se consolider les meilleurs relations entre la Serbie et la Roumanie.«

*Stabilité et confiance, mais collaboration limitée.* Par conséquent, les anciennes relations ont été reprises et cultivées, mais, pour leur conférer sens et finalité, la volonté et l'autorité du prince disparu manquaient.<sup>48</sup> Selon les appréciations de Nicolae Iorga »la mort de Michel n'était pas seulement un incident dans la politique

<sup>41</sup> *Ibidem*, f. 134. Voir fragments dans *Corresp. dipl...*, N° 71, p. 30—31.

<sup>42</sup> L'Arch. du M. A. E., vol. 278 — Serbie, f. 133.

<sup>43</sup> *Ibidem*, f. 138—138 v. Adresse de 6/18 juin 1868.

<sup>44</sup> *Ibidem*, f. 212—251, passim.

<sup>45</sup> A. Stan, *Grupări și curente politice în România între unire și independență (1859—1877)* (*Formations et courants politiques en Roumanie entre union et indépendance (1859—1877)*), Bucarest 1979, 191—199.

<sup>46</sup> *Corresp. dipl...*, N° 79, 33. Note, le 23 nov. 1868.

<sup>47</sup> L'Arch. du M. A. E., vol. 278 — Serbie, f. 122—122 v.

<sup>48</sup> N. Iorga, *Politica externă... (La politique externe...)*, 73.

balkanique, mais la fin d'un chapitre de l'histoire de péninsule. « Grand historien Iorga jugeait que, à la suite de cet accident, pour une longue période la réalisation des efforts d'union des forces politiques antiottomanes des Balkans, en vue de réaliser par effort commun l'indépendance, donc la réalisation d'une politique *par et au profit* des nations chrétiennes sud-est européennes, est devenue impossible.<sup>49</sup>

Après une proposition de la Serbie, des consultations se sont initiées, concernant le renouvellement de la convention d'extradition, réalisée en 1863. Dans l'adresse de 5/17 mai 1869, envoyée par le ministre de l'extérieur de la Serbie, D. Matić, à son agent de Bucarest,<sup>50</sup> on mentionne que la convention d'extradition des criminels et des déserteurs expirait le 26 juin/8 juillet. L'agent Constantin Magazinović fut conseillé de sonder le gouvernement roumain sur son intention de renouveler ou non l'accord si c'était possible et qu'il se concluait ou non dans les mêmes conditions. On y sollicitait aussi des informations sur la personne autorisée à signer la nouvelle convention. Les démarches de l'agent de la Serbie recevaient une réponse dans la note ministérielle de 13/25 juin, signé par le ministre Dimitrie Ghica.<sup>51</sup> Par cette voie on annonce la décision du gouvernement roumain de renouveler sur les mêmes bases, la convention, chargé en ce sens étant M. Mitilineu, haut fonctionnaire au respectif ministère. Le gouvernement serbe autorise<sup>52</sup> l'agent C-tin Magazinović à signer, au nom de son pays, la nouvelle convention d'extraditions existante entre les deux pays depuis le 4/16 juin 1863.

Pendant ce temps-là, conformément à l'adresse diplomatique de la Régence de la Serbie,<sup>53</sup> Constantin Magazinović a été rappelé, après l'accomplissement de sa mission à Bucarest. A sa place, une autre personnalité de prestige est venue, Constantin Cukić, ancien ministre de finances. Dans l'adresse de la Régence, on exprime la conviction que le nouvel agent s'acquitterait, lui aussi, de ces obligations pour maintenir l'approche existant entre les deux gouvernements. On faisait appel au prince Charles d'accorder au nouvel agent sa bienveillance. Une note semblable a été remise par C-tin Cukić au ministre de l'extérieur, Mihail Kogălniceanu, pour informer le gouvernement roumain sur sa nomination en qualité de représentant de la Serbie en Roumanie signalant aussi son entrée dans la fonction respective. Mihail Kogălniceanu profite de l'événement pour exprimer, dans sa réponse, son contentement pour l'existence des relations, qu'il était chargé d'entretenir, assurant qu'il ferait

<sup>49</sup> *Ibidem*, 74.

<sup>50</sup> L'Archive de la Serbie, Belgrade, *loc. cit.*, 1869, F I, 174 a, f. 1.

<sup>51</sup> *Ibidem*, 1869, F I, 174 a, f. 4—4 v.

<sup>52</sup> *Ibidem*, f. 9. Adresse de 26 juin/8 juillet 1869, signée D. Matić.

<sup>53</sup> Les Archives de l'Etat, Bucarest, *loc. cit.*, 1869, № 80, f. 1—1 v. Adresse, le 6 oct. 1869.

tous les efforts pour consolider les liaisons d'amitié »qui existent heureusement entre la Roumanie et la Serbie«. (en franc. orig.)<sup>54</sup>

A la suite de la présentation des lettres de créance, le prince Charles s'est entretenu (le 16/28 novembre 1869) avec l'agent de la Serbie en exprimant son contentement pour avoir reçu de nouveau l'assurance de l'amitié existante entre les deux pays. A cette occasion, le prince soulignait la constatation réalisée devant la Chambre: »nos engagements deviennent plus intimes, pour notre bien réciproque«. En conclusion, on donnait à l'agent serbe toutes les assurances sur la préoccupation des autorités de Bucarest de lui faire un séjour agréable, en espérant qu'il serait plus long possible.<sup>55</sup>

La stabilité réalisée et la confiance réciproque dans l'évolution des relations établies entre les deux pays se détachent aussi de la lecture du rapport confidentiel de l'agent Radu Ionescu de 29 novembre/11 décembre 1869. L'agent roumain affirmait qu'il avait eu plusieurs fois des contacts avec Jovan Ristić, un des régents, où il avait été très bien reçu. Le dignitaire serbe appréciait à leur juste valeur les efforts de l'agent roumain auprès le prince régnant »... pour maintenir et consolider l'union des deux pays.« Fait significatif, dans toutes les entrevues, on nous assurait sur la ferme décision de la Régence »d'aller dans toutes les circonstances d'accord avec notre gouvernement.« (en franc. orig.)<sup>56</sup>

Charles, lui-même, dans sa lettre adressée à la Régence de la Serbie (18/30 novembre 1869), déclarait son intérêt pour le consolidation des liaisons de bon voisinage et d'amitié qui existaient depuis toujours, la communauté d'intérêts qui imposait des rapports plus intimes.<sup>57</sup> Une note similaire a été envoyée aussi au prince de Monténégro.<sup>58</sup>

Ce parfait accord a été vérifié par le renouvellement de la convention d'extradition. Etant donné que le mandataire de la Serbie, Magazinović, a été rappelé, son suppléant, l'agent Cukić, a été autorisé à signer au nom du gouvernement serbe.<sup>59</sup> La nouvelle convention d'extradition des criminels et des déserteurs, signée à Bucarest, le 17 février 1870,<sup>60</sup> avait une valabilité de six ans, les deux pays ayant la liberté de la renouveler ou modifier après l'expiration de ce terme.

<sup>54</sup> L'Archive de la Serbie, Belgrade, *loc. cit.*, 1869, F. II, r. 98, f. 7. Note ministérielle, le 24 oct./5 nov. 1869.

<sup>55</sup> *Cuvîntările regelui Carol I...*, (*Les discours du roi Charles I...*), I, 98—99.

<sup>56</sup> L'Arch. du M. A. E., vol. 278 — *Serbie*, f. 298.

<sup>57</sup> Les Archives de l'Etat Bucarest, *loc. cit.*, 1869, № 98, f. 1.

<sup>58</sup> *Ibidem*, f. 2.

<sup>59</sup> L'Archive de la Serbie, Belgrade, *loc. cit.*, 1869, F. I, 174 a, f. 23. Créance, le 19 nov. 1869.

<sup>60</sup> *Loc. cit.*, 1870, F I, r. 23, f. 4—5.

*Des inconséquences temporaires.* Entre temps, les derniers rapports de Radu Ionescu<sup>61</sup> informaient sur la disposition «guerrière» (au début du février) déclanchée par l'attitude véhémement de la presse serbe par rapport au problème oriental, respectivement, par rapport à la concentration des troupes ottomanes en Bosnie et Herzégovine. A Belgrade on affirmait de nouveau la solidarité avec «les frères monténégrins», on revendiquait l'union avec la Bosnie et la Herzégovine, ainsi que l'autonomie en faveur de la Bulgarie, le ton de la presse démontrant l'hostilité envers la politique ottomane.

En mars 1870, après presque trois ans des efforts fructueux, la mission de Radu Ionescu dans la Serbie a pris fin: il était promu à Vienne.<sup>62</sup> Le 21 juillet 1870 un télégramme l'annonçait qu'il serait remplacé par I. A. Cantacuzino,<sup>63</sup> son prédécesseur à Belgrade. Celui-ci arriva le 27 juillet/8 août dans la capitale de Serbie pour sa deuxième mission diplomatique.<sup>64</sup>

Mais, I. A. Cantacuzino a montré cette fois aussi qu'il manquait de tact, mettant en péril, heureusement, seulement sa propre carrière et non pas l'évolution des relations politiques réciproques.

Consciencieusement, l'agent roumain s'est présenté le lendemain 29 juillet 9 août, au ministre de l'extérieur de la Serbie, D. Matić, en lui remettant les lettres de créances. L'accueil a été, selon ses propres mots, «aussi cordiale que je pouvais le désirer.» (en franc. orig.)<sup>65</sup> Les deux hommes politiques ont abordé des problèmes généraux, dans une presque parfaite conformité des vues. Des opinions plus ou moins différentes, se sont émises à l'égard de la Turquie. Le ministre serbe a exprimé sa révolte envers les prétendues concentrations de troupes ottomanes tout au long des frontières serbes, ce qui continuait, d'ailleurs, l'état de tension du début de l'année. L'agent roumain se montra plus retenu, en affirmant qu'il n'a pas connaissance d'une concentration ottomane inquiétante au long du Danube. Les allusions du ministre Matić avaient un but précis: de gagner de son côté les sympathies des Roumains, en cas d'un conflit armé avec l'Empire ottoman. Parce que cette tentative a échoué, le ministre de l'extérieur y a renoncé, en remarquant l'inexistence des informations officielles proprement-dites, pour confirmer ses affirmations: des simples faux bruits, qui ont pris ampleur.

Etant donné que l'agent avait sur lui une lettre de la part du prince régnant pour la Régence, le ministre serbe s'est pressé de

<sup>61</sup> L'Arch. du M. A. E., vol. 279 — Serbie, f. 15—17. Rapport, le 14/26 fev. 1870.

<sup>62</sup> *Loc. cit.*, f. 19. Lettre, le 25 fev./9 mars 1870; f. 25. Télégramme, le 27 mars 1870.

<sup>63</sup> *Ibidem*, f. 45.

<sup>64</sup> *Ibidem*, f. 50.

<sup>65</sup> *Ibidem*, f. 50—51 v. Rapport diplomatique, le 28 juillet/9 août 1870.

lui rendre visite, annonçant aussi la date de la réception officielle au prince mineur et, ensuite, aux régents.

I. A. Cantacuzino a été introduit aux plus hautes autorités le 30 juillet/11 août,<sup>66</sup> où il a bénéficié d'un accueil cordial de la part des membres de la Régence et du prince Milan. La discussion, en présence des régents, a eu toujours pour sujet les problèmes de la politique ottomane vis-à-vis des peuples du Sud-Est de l'Europe. L'agent roumain a exposé son point de vue et a manifesté son étonnement à l'égard de la propagande véhémente antiottomane de la presse; à cette observation, le plus influent des régents, J. Ristić, a qualifié les assertions de la presse comme fausses, et a expliqué qu'on supposait seulement des intentions de la part de la Turquie d'intier des mesures (concentration d'armées) où la presse voyait déjà un fait accompli.<sup>67</sup> Evidemment, l'entrevue s'est déroulée dans la note habituelle, mais les idées de prudence et de non-engagement ne pourraient créer une exceptionnelle popularité de l'agent dans les milieux officiels serbes.

A la suite de cette visite protocolaire, l'agent I. A. Cantacuzino a contribué au déclenchement d'un accident diplomatique. Dans son rapport de 4/16 août, celui-ci informait sur les visites effectuées chez les ministres et les régents et mentionnait qu'aucun, sauf le ministre de l'extérieur, ne lui a rendu la visite.<sup>68</sup> Malgré cela (le même document le consigne), le diplomate roumain a bénéficié de toute la considération et même d'une place d'honneur au dîner donné par le prince, ayant parmi les invités le métropolite, les régents et le corps consulaire. Le ministre Dimitrije Matić a essayé d'apaiser la situation avec l'explication que les membres de la Régence effectuaient des visites seulement en qualité de particuliers.<sup>69</sup> I. A. Cantacuzino ne se déclara pas content et sollicita le respect exactement du règlement, émi pour telles situations par les régents eux-mêmes. La réponse précisait que le règlement respectif s'appliquait seulement aux représentants des pouvoirs garants. L'agent força la note<sup>70</sup> et exprima son étonnement et sa protestation pour la différence qu'on faisait entre le représentant de la Roumanie et les autres consuls; I. A. Cantacuzino appréciait que le fait était de nature à troubler les relations cordiales entre les deux nations et il était contraire aux preuves d'amitié exprimées

<sup>66</sup> La Bibl. de l'Acad. de la R. S. R., M-sse, Ms. 604, 294.

<sup>67</sup> Voir la note 65. Le respectif rapport renferme également des informations ultérieures à cette date, ce qui montre qu'il a souffert des adjonctions, sauf l'omission de la rectification de la date d'émission.

<sup>68</sup> L'Arch. du M. A. E., vol. 279 — *Serbie*, f. 56; *Corresp. dipl...*, N° 158, 70.

<sup>69</sup> Des copies d'un télégramme chaffré, envoyé par I. A. Cantacuzino au ministre de l'extérieur, à Bucarest: L'Arch. du M. A. E., vol. 278—bis — *Serbie*, f. 18—18 v. Daté à Belgrade, 6/18 sept. 1870; La Bibl. de l'Acad. de la R. S. R., M-sse, Ms. 604, f. 335, daté le 4/16 nov. 1870.

<sup>70</sup> L'Arch. du M. A. E., vol. 279 — *Serbie*, f. 63 v. Rapport diplomatique, le 9/21 août 1870.

à l'occasion de sa présentation?!<sup>71</sup> Il paraît que cette contradiction était présente exclusivement dans la conduite de l'agent qui s'était permis un considérable dépassement de ses attributions dès qu'il s'est abandonné à son grand orgueil;<sup>72</sup> en même temps, il ne se gênait pas d'achever sa correspondance par des formules comme »le très humble et très obéissant serviteur« (en franc. orig.) de l'altesse sérénissime.<sup>73</sup>

A la suite de l'appel adressé au gouvernement roumain, fut contacté Constantin Cukić, l'agent de la Serbie à Bucarest. Il a protesté contre les insinuations d' I. A. Cantacuzino<sup>74</sup> et a affirmé que la meilleure preuve était l'accueil distingué dont il a joui chez le prince, accueil qui a impressionné l'opinion publique.<sup>75</sup> En ce qui concerne le cérémonial, fixé par la Régence, il s'agissait d'une procédure générale et antérieure à l'arrivée de l'agent roumain et, en conséquence, il n'y avait aucun motif d'offense.

Le différend a pris fin lorsque I. A. Cantacuzino a formulé ses sollicitations extravagantes;<sup>76</sup> il repoussait les offres des régents concernant les visites réciproques de conciliation (à caractère privé) et demandait un raccomodement, conditionné, d'une émission publique.<sup>77</sup> Au cas — prévisible, d'ailleurs — de refus, il suggérait sa propre démission.

Nous mentionnons que cet incident a été singulier, sans répercussions sur les relations des deux pays, qui ont enregistré une évolution normale, dans l'esprit de la même intimité et bon voisinage.

Entre temps, des problèmes de routine diplomatique ont écarté l'attention de ces questions de principes. A l'agence roumaine de Belgrade on prenait connaissance de l'achèvement définitive de la convention postale avec la Serbie.<sup>78</sup> On espérait qu'elle contribuerait à l'organisation du courrier qui fonctionnait dans des conditions déplorable.

Un autre problème qui retenait l'attention de notre agent était l'actualisation de la part de la Serbie du projet d'annexion de la Bosnie et de la Herzégovine dans le cadre de la politique de l'accomplissement de l'unité nationale. Le projet, selon la précision

<sup>71</sup> *Ibidem*; Voir aussi Les Archives de l'Etat Bucarest, *Fond Maison royale*, 1870, N° 55, f. 2. Mémoire au prince, 18/30 août 1870.

<sup>72</sup> L'Arch. du M. A. E., vol. 278-bis — *Serbie*, f. 6—6 v. Télégramme, 17/29 août 1870.

<sup>73</sup> Les Archives de l'Etat Bucarest, *loc. cit.*, 1870, N° 55, f. 4 v.

<sup>74</sup> L'Arch. du M. A. E., vol. 278-bis — *Serbie*, f. 12. Lettre du cabinet du ministre de l'extérieur de la Roumanie, Bucarest, 23 août/4 sept. 1870.

<sup>75</sup> L'agent de la Roumanie et le personnel de l'agence ont été accompagnés au palais par un cortège de voitures et une escorte. Voir la note 69.

<sup>76</sup> Les Archives de l'Etat Bucarest, *loc. cit.*, 1870, N° 55, f. 2, 3 v.

<sup>77</sup> Voir la note 69.

<sup>78</sup> La Bibl. de l'Acad. de la R. S. R., M-sse, Ms. 604, f. 325, Lettre de I. A. Cantacuzino, au ministre de l'extérieur, P. P. Carp, daté à Belgrade, le 15/27 oct. 1870 Dans le même problème, *Corresp. dipl.* ... N° 166, 72—73.

d' I. A. Cantacuzino,<sup>79</sup> datait du temps du prince Michel; c'était une initiative de son principal ministre, Garašanin. Le colonel Blanznavac, militaire expérimenté et régent, a repris cette idée, mais, parce qu'il n'a pas trouvé la possibilité de son accomplissement, il avançait une forme médiée qui visait l'extension de la compétence religieuse sur ces territoires.

*Le rétablissement de la situation.* Au début de l'année 1871, les intérêts de la Roumanie à Belgrade étaient représentés par le gérant A. Cantacuzino; le titulaire, I. A. Cantacuzino a été obligé, par conjoncture, de se retirer. Dans les instructions reçues de Bucarest par le gérant,<sup>80</sup> on lui recommandait de faire des efforts de sorte que les relations avec le gouvernement de la Serbie fussent »sur le pied de la plus parfaite cordialité«. On se rappelait que le gouvernement a éprouvé des profonds regrets à cause de l'incident créé par l'attitude de la Régence à l'égard de l'agent. On soulignait que le gouvernement roumain, loin de poursuivre une distinction entre les représentants des grands pouvoirs et le représentant de la Serbie, a déposé tous les efforts pour l'éviter. Dans ce document, le gérant de l'agence roumaine était informe que dans un cas semblable, après d'abdication d'Alexandre Jean Cuza, Lascăr Catargiu, ancien régent, a retourné la visite à l'agent de la Serbie, Magazino-viç; c'est pourquoi le gouvernement roumain était autorisé à réclamer de la part de la Serbie le même procédé! Le gérant a reçu, en conséquence, des indications de faire de ce cas »échoué« l'objet de sa future entrevue avec le chef de la diplomatie serbe. Mais on lui a recommandé de faire ses observations d'une telle manière, qu'elles ne touchent pas du tout les rapports réciproques.

Le gérant de l'agence a procédé — il paraît — en conséquence et il a reçu les remerciements de la part du ministre de l'extérieur, Gh. Costa-Foru, pour ses démarches auprès le gouvernement de la Serbie.<sup>81</sup> Les autorités de Bucarest ont exprimé leur vif désir de voir se réaliser le rétablissement, dans un parfait accord, des relations traditionnelles avec la Serbie. Pour y parvenir, il fallait que la déclaration verbale faite au gérant par le ministre de l'extérieur de la Serbie fût aussi l'objet d'une note adressée aux autorités roumaines; la réception de cette déclaration serait immédiatement suivie par la nomination d'un nouveau titulaire à l'agence de Belgrade. De Bucarest on recommandait en même temps de la prudence, le nouvel abord de ce problème devait paraître incident et pas du tout expression impérative; il devait être fait seulement au cas où l'on avait la certitude qu'il serait accepté, en vue de garder à tout prix la réconciliation.

<sup>79</sup> L'Arch. du M. A. E., vol. 279 — Serbie, f. 73—76 v. Rapport diplomatique, Belgrade, 2/14 oct. 1870. Voir des fragments dans *Corresp. dipl...*, N° 167, 73.

<sup>80</sup> *Ibidem*, f. 106—107. Instructions du Ministère de l'Extérieur pour le gérant de l'agence de Belgrade. Bucarest, 6/18 avril 1871.

<sup>81</sup> *Ibidem*, f. 134—135. Instructions... Bucarest, 19/31 mai 1871.

Dans la même période, le pays a été confronté avec nombreuses troubles antidynastiques.<sup>82</sup> Eloignés du pouvoir, les libéraux radicaux ont déclenché une forte action contre la dynastie; ils demandaient même de la ramplacer par une république. L'action antidynastique s'est intensifiée pendant la guerre franco-prussienne surtout, au début de l'année 1871. Le chef de l'état était découragé, presque décidé à se retirer; la conjoncture externe était défavorable, les Ottomans entrevoyaient la nécessité d'une intervention en Roumanie. Dans ce contexte, la solidarité du gouvernement serbe avec le pouvoir exécutif de la Roumanie était bienvenue.<sup>83</sup> Le 8/20 avril 1871, le gérant A. Cantacuzino informa sur sa discussion avec le régent Blaznavac, qui lui avait relaté les suivantes: »Pour le bien de la Roumanie, je désire fort que le pouvoir exécutif se solidifiât et ma conviction est que tout roumain qui attaque dans n'importe quelle manière le prince Charles, fait plus de mal à la Roumanie que ne pourraient le faire les ennemis, eux-mêmes, de ce pays«. (en franc. orig.)<sup>84</sup> Ces nouvelles ne pourraient être que très bien reçues à Bucarest et, en conséquence, T. C. Văcărescu, le nouveau titulaire de l'agence de la Roumanie, arrivait à Belgrade le 9/21 août 1871.<sup>85</sup>

Animé par le désir d'inaugurer d'urgence des relations cordiales entre les deux pays, le nouveau agent diplomatique de la Roumanie a envoyé une note à D. Matic, ministre intérimaire de l'extérieur, pour solliciter la réception officielle.<sup>86</sup>

Dans sa réponse, le ministre appréciait les sentiments cordiaux exprimés par l'agent roumain et lui donnait l'assurance de leur parfaite réciprocité.<sup>87</sup> L'entrevue a eu lieu au Ministère de l'Extérieur le 12/24 août et à cette occasion, le représentant diplomatique roumain a présenté ses lettres de créance.<sup>88</sup> Cette première entrevue s'est déroulée dans une atmosphère cordiale et notre agent a constaté »une parfaite conformité entre les vues du gouvernement serbe et la ligne de conduite qui m'a été recommandée . . . « (en franc. orig.)<sup>89</sup> Le diplomate roumain a exprimé son désir d'être reçu par le prince et les régents.

Le lendemain, T. C. Văcărescu a reçu la visite du ministre Matic,<sup>90</sup> qui l'a annoncé qu'il serait reçu par le prince (en audience solennelle au palais), en présence des régents, dimanche le 15/27 août 1871. D. Matic a demandé s'il n'avait pas apporté une lettre de la part du chef de l'état roumain adressé à la Régence, comme son prédécesseur I. A. Cantacuzino. L'agent roumain a répondu,

<sup>82</sup> A. Stan, *op. cit.*, p. 288—294.

<sup>83</sup> L'Arch. du M. A. E., vol. 279 — *Serbie*, f. 101—102 v. Rapport diplomatique, Belgrade, 29 mars 1871.

<sup>84</sup> *Ibidem*, f. 112 v. — 113.

<sup>85</sup> *Ibidem*, f. 181. Rapport diplomatique, Belgrade, 22 août/3 sept. 1871.

<sup>86</sup> *Ibidem*, f. 194. Note écrite, de 10/22 août 1871.

<sup>87</sup> *Ibidem*, f. 203. Note écrite, de 11/23 août 1871.

<sup>88</sup> *Ibidem*, f. 183—183 v. Rapport diplomatique, de 22 août/3 sept. 1871.

<sup>89</sup> *Ibidem*.

<sup>90</sup> *Ibidem*, f. 184—186.

avec tact, qu'à Bucarest on considérait qu'une nouvelle n'était pas actuelle, puisqu'une lettre semblable avait été envoyée à la Régence l'année dernière. Pour écarter les suspensions, il ajouta que, au moment de son départ, le prince Charles n'était pas présent. Mais le ministre Matic n'a pas caché son regret pour l'absence de cette lettre<sup>91</sup> et il suggérait la nécessité d'une telle lettre même après la réception officielle de l'agent au palais, ce qui aurait satisfait les attentes de la Régence et du gouvernement. Mais, cette fois, T. C. Văcărescu a répliqué ferme qu'à la suite de la remise des lettres de créance envers le ministre de l'extérieur, il se considérait suffisamment accrédité auprès du gouvernement serbe. Dimanche, le 17/29 août, au midi, deux équipages de la cour, escortés par un détachement de la garde à cheval, se sont présentés à la résidence de la représentation diplomatique de la Roumanie pour accompagner le titulaire et le personnel de l'agence au palais princier.<sup>92</sup> L'agent a été accueilli par le ministre de l'extérieur qui lui a offert son bras (« signe de cordialité tout à fait exceptionnel! » — à ce qu'on rapportait de Belgrade), pour l'introduire dans le salon de la réception; le jeune prince, accompagné par les trois régents, n'a pas tardé à arriver.

T. C. Văcărescu a annoncé sa nomination d'agent auprès le gouvernement de la Serbie en soutenant un chaleureux discours inaugural. Le diplomate roumain était un interprète des sentiments de forte sympathie et d'amitié séculaire qui unifiaient les deux nations voisines; on mentionnait l'intérêt permanent de la Roumanie pour tout ce qui touchait le destin de la Serbie, notre pays était parmi les nations qui partageaient, les premières, ses joies, ses réalisations et ses malheurs. La visite du prince Michel à Bucarest (après les réalisations des ses tratatives à Constantinople) a constitué sujet d'enthousiasme, ce qui prouvait l'ancienne et constante sympathie des Roumains pour la Serbie; tout que la douleur profonde éprouvée à la mort de ce grand Serbe. Diplomate raffiné, T. C. Văcărescu n'oubliait pas à rappeler l'hospitalité roumaine offerte à la famille Obrenović «aux jours d'orages» (en franc. orig.), la Roumanie étant également le berceau du jeune prince.<sup>93</sup> Ce sont des arguments soliders pour que les sentiments de sympathie du prince et l'amitié de la Serbie fussent reçus dans notre pays à leur juste valeur! L'agent diplomatique roumain a souligné à la fin

<sup>91</sup> Dimitrije Matic — ministre du culte et de l'instruction publique, il détenait ad-interim el portefeuille de l'extérieur — a été caractérisé par T. C. Văcărescu comme plus compétente aux problèmes d'instruction qu'aux problèmes concernant les relations internationales. (*Corresp. dipl...*, 372)

<sup>92</sup> L'Arch du M. A. E., vol. 279 — Serbie, f. 186—190. Rapport de 22 août/3 sept. 1871.

<sup>93</sup> La mère du jeune prince Milan Obrenović était Maria Obrenović, originaire de la Moldavie, née Catargiu. Ce personnage a eu des implications néfastes dans la vie personnelle et, indirectement, dans le destin politique d'Alexandre I. Cuza.

qu'il se sentait accablé par l'exceptionnelle faveur d'être intermédiaire de pareilles sentiments.<sup>94</sup>

Dans sa réponse, le prince Milan<sup>95</sup> exprimait sa joie de constater l'accord des vues avec les propos de l'agent roumain pour maintenir la cordialité de toujours entre les deux pays. Il a assuré la Roumanie des efforts des autorités princières et du gouvernement pour serrer les rapports d'amitié seculaire entre les Roumains et les Serbes, ce qui offrirait les résultats envisagés par les deux pays. On remarque l'allusion transparente visant l'engagement commun, à la manière traditionnelle de la politique externe de la Serbie.

Le diplomate roumain a été reçu partout avec sympathie et bienveillance, et, il paraît — selon les rapports de Belgrade — que les officialités de Belgrade s'efforçassent, par un attitude prévenante, de faire oublier l'incident de la précédente visite.<sup>96</sup> T. C. Văcărescu exprimait sa joie d'avoir obtenu le consentement du gouvernement serbe qui le dispensait, pendant la réception officielle, de soutenir un deuxième discours adressé aux régents, selon les usages.

Par une seule allocution, adressée au prince en présence de la Régence ignorée, allocution à laquelle seulement le prince a répondu, les intérêts roumains ont obtenu une parfaite satisfaction et l'incident de la précédente représentation a été, à cette occasion, pleinement résolu.<sup>97</sup>

---

<sup>94</sup> L'Arch. du M. A. E., vol. 279 — Serbie, f. 204—205 v. Discours inaugural, copie, 15/27 août 1871.

<sup>95</sup> *Ibidem*, f. 206—206 v. Discours, copie, 15/27 août 1871.

<sup>96</sup> Voir la note 92.

<sup>97</sup> *Ibidem*, f. 189 v. — 190 v.: »J'ai été assez heureux... d'obtenir même le consentement du gouvernement serbe à ce qu'il n'exige pas de moi que je tiennne le jour de ma réception officelle und second discours aux régents, après celui du prince, ainsi que cela se faisait antérieurement, mais que j'adresse seulement, en présence des régents, une seule allocution au prince, comme représentant de la puissance souveraine de Serbie, qui seul aussi y répondrait. Votre Excellence appéciera aisément la nuance, *car si la Régence n'a pas consenti à nous rendre une visite officielle, nous ne lui avons fait aucune avance, nous avons nous aussi supprimé la visite officielle au Palais de la Régence, en nous ne lui avons adressé aucun discours officiel.*» (en franc. orig.).

## ИЗ ИСТОРИЈЕ РУМУНСКО-СРПСКИХ ПОЛИТИЧКИХ ОДНОСА 1867—1871

### Резиме

За време владара Александра Јоана Кузе и кнеза Михаила Обреновића међусобни румунско-српски политички односи достигли су степен изузетног зближења и срдачности.

Након бурних унутрашњих превирања и доласка владара Карола, страног порекла, на чело Румуније, наступа осетна стагнација у процесу међусобне сарадње.

Хронолошко раздобље које сачињава предмет нашег рада, јавља се као временски период карактеристичан по напорима за поновно успостављање сагласности ставова Румуније и Србије. Збивања која износимо имају вредност корака ресинхронизације румунско-српског политичког деловања; стварања у новонасталим политичким околностима у Румунији, доласком страног принца, а у Србији неочекиваним уклањањем кнеза Михаила — основе за даљи заједнички рад на оживотворењу истоветних идеала: државне независности и националног јединства.

Посета кнеза Михаила Букурешту — приликом повратка са плодног путовања у Цариград (марта—априла 1867) — допринела је значајном зближењу румунско-српских спољнополитичких ставова. Овом кораку следила је акција румунско-српског зближавања посредством Црне Горе: на Цетиње стиже румунски дипломата И. А. Кантакузино. У Букурешт долази Станко Радоњић, изасланик црногорског књаза Николе, у истој мери гласник кнеза Михаила о балканском савезу. Карол је са интересовањем пратио политичке тежње Јужних Словена, али га је органска бојазан од панславизма спречавала да се таквој политици и прикључи. Румунско-српски уговор, са почетка 1868. године, има у том смислу сасвим ограничено значење: обезбеђује Србији — за случај потребе — благонаклону неутралност Румуније и — ништа више!

У једном тренутку чак се чинило да је на помолу дипломатски спор проузрокован инцидентом који се догодио приликом представљања румунског изасланика И. А. Кантакузина намесништву Србије. Стање напетости као да је и једнима и другима сметало, долазећи у противречност са дотадашњом традиционалном сарадњом па је приметно живо међусобно залагање за превазилажење деликатног стања тренутних супротности између жеље и стварности. Долази до опозивања неумесног дипломате, а новоименовани представник Т. К. Вакареску ће добити, у име румунске владе жељену сатисфакцију од стране (иначе неумољивог) намесништва Србије.

Пошто је критични тренутак уз обострано задовољство превазиђен, долази до природног опуштања и стварања повољног амбијента за наставак заједничког, пријатељског, деловања.

\* Traduit en français par prof. Beatrice Stanciu.